Non à la vente de 60 Millions de consommateurs au privé

19 novembre 2024
Communiqué des représentants du personnel de l'Institut national de la consommation – 60 millions de consommateurs

Laurence GARNIER, secrétaire d'État à la Consommation, a reçu le vendredi 15 novembre les représentants des salariés de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, pour leur annoncer qu'elle allait céder le titre à un groupe privé.

Stupéfaction, car Olivia GRÉGOIRE, précédente ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, avait fait le choix, en mai dernier, d'investir, au soulagement des salariés et des associations de consommateurs, des moyens financiers dans un plan de relance et de transformation de l'INC et de 60 Millions selon trois axes : la transformation numérique de 60 Millions, la relance d'une activité d'information et de veille consumériste à forte valeur ajoutée auprès des professionnels et des associations de consommateurs, la coproduction des essais, enquêtes et études publiables dans 60 Millions de consommateurs avec les associations.

Les équipes, fortement mobilisées, ont travaillé tout cet été pour détailler ces axes de développement. Ce plan a été adopté à l'unanimité du conseil d'administration en septembre, CA qui comprend les représentants de l'État et ceux des associations de consommateurs.

Son financement avait été validé par la ministre de la Consommation Olivia GRÉGOIRE ainsi que ses collègues Thomas CAZENAVE aux Comptes publics et Bruno LE MAIRE à l'Économie et aux Finances.

Sidération, car Laurence GARNIER, nommée secrétaire d'État à la consommation fin septembre, a reçu une première fois les élus de l'INC le 30 octobre, leur annonçant que, nouvelle dans la fonction, il lui fallait du temps pour bien considérer la situation. Quinze jours plus tard, elle annonce le projet de vente du journal ! Et cela, sans fournir de réponse aux élus sur les modalités de

vente, le sort du personnel, les conséquences pour l'INC, pour les consommateurs et les associations de consommateurs…

Cette décision, si elle devait aller jusqu'à son terme, entraînerait la fin d'un titre qui, depuis 1970, informe les consommateurs sur leurs droits, les conseille sur les produits et services, et les alerte en cas de composition problématique ou de pratiques déloyales.

L'existence de «60» est liée à la mission d'intérêt général confiée par le législateur à l'INC dans le code de la consommation : publier des essais, des enquêtes et des études pour informer les consommateurs de manière indépendante des intérêts privés. De par ce fondement juridique, 60 Millions est un média de service public.

Quel acteur privé accepterait de reprendre tel quel un média qui consacre autant de ressources à la réalisation et à la publication d'études et d'essais dont les résultats, lorsqu'ils sont alarmants, sont diffusés aux médias dans l'intérêt général ? L'intérêt public est rarement rentable financièrement.

Cette décision est désastreuse car elle affaiblira considérablement l'information experte indépendante au service des consommateurs, laissant davantage de place aux monologues sponsorisés des influenceurs et aux fake news sur les problèmes de consommation.

La première secrétaire d'État exclusivement dédiée à la consommation va-t-elle sonner le glas de l'Institut national de la consommation ? Que deviendra 60 Millions de consommateurs sans ingénieurs, juristes, économistes… Tous ces corps de métiers qui travaillent pour le journal depuis longtemps ? Que deviendra l'INC sans son principal média ? Une chose est certaine, c'est tout le mouvement consumériste qui s'en trouvera douloureusement impacté !

Nous en appelons au Premier ministre Nous demandons le maintien et l'application du plan "O. Grégoire" qui doit être inscrit dans un contrat d'objectif et de moyens signé avec l'État dès 2025. 60 Millions de consommateurs doit vivre, l'Institut national de la consommation vivra !

Les élus au CSE, les élues au conseil d'administration,

Malakoff, le 18 novembre 2024

CONTACTS

Bertrand Loiseaux, secrétaire du CSE : 06 82 68 99 08

Lionel Maugain, délégué syndical : 06 99 90 44 24